

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 mars 2006 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- WAGNER
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	- MME LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS		
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- WEISBECKER -
	SCHNEIDER(suppléant)		
PREUSCHDORF :	M BASTIAN		

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON et Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : MM MORI, APRIL, WALTER, KENNEL qui donne procuration à M BASTIAN, TROG, MME CHALOPPE qui donne procuration à M KREISS, MME FISCHER qui donne procuration à M BASTIAN, Et MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON et Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

2) Approbation du P.T.J. (projet territorial pour la jeunesse) et délégation de signature au président.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le nouveau Projet territorial (P.T.J). A signer avec le Conseil Général du Bas-Rhin et permettant notamment le cofinancement des postes d'animateurs socioculturels, sur les nouveaux objectifs validés par le comité de pilotage socioculturel (objectifs communs au PTJ, CEL et CTL) :

Développer les offres de loisirs extra, péri et scolaire en direction du public 6 – 25 ans

- en favorisant l'offre de loisirs sur des pôles stratégiques du territoire
- en développant des animations afin de sensibiliser et fidéliser les enfants et les jeunes dans l'apprentissage et la pratique de disciplines sportives, multimédias, artistiques, scientifiques et techniques.
- en favorisant et en renforçant l'implication des parents
- par une meilleure organisation et coordination du temps libre et des moyens de transport pour faciliter l'accessibilité aux activités
- par la création et le développement de sites périscolaires.

Rendre les jeunes citoyens et les incérer dans la vie locale et associative

- en étant acteur de leur projet (loisir, professionnel...)
- en impliquant et renforçant l'implication des parents

- en créant un fond d'aide aux initiatives des jeunes (associatives, culturelles, sportives,...)
- en créant des conseils locaux de jeunes
- en favorisant leur insertion professionnelle par la formation jeunesse dans l'encadrement sportif, culturel et NTIC
- en favorisant la mise en place de lieux pour faciliter les rencontres et la diffusion d'information auprès des jeunes (emplois, loisirs, sports....)
- en éduquant à la santé par le biais d'actions de préventions (conduite à risque, tabac, alcool, drogue, dopage...)

Favoriser le travail de partenariat avec les associations et la découverte d'autres cultures

- par les échanges transfrontaliers, transnationales et limitrophes
- par le développement de la participation des associations
- par le renforcement des échanges culturels

Impliquer les enfants et les jeunes à leur environnement proche pour leur faire comprendre les "inter-actions" entre l'homme et son environnement, urbain ou rural par approches pédagogiques multiples.

- en développant les projets natures ou patrimoines sur les temps extra, péri et scolaire pour les enfants et les jeunes
- en développant les camps nature et découvertes pour les jeunes
- en développant des chantiers jeunes

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer le nouveau Projet territorial (P.T.J) avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le nouveau Projet Territorial (P.T.J.) avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 27 mars 2006

Délibération, exécutoire de plein droit conformément
aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER

